



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/15 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Budget Primitif 2024

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Maraix (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES** (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélié GIGAN*)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien **MARION** (Appeville), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélié **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/15 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Approbation du Budget Primitif 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le vice-président rappelle à l'assemblée :

Suite à la présentation des orientations budgétaires, en janvier 2024, le projet de Budget Primitif 2024 et, plus particulièrement, son Programme annuel d'activité, ont été affinés sur le plan technique et financier (voir Budget Primitif détaillé en fonctionnement et en investissement annexé).

Le Programme annuel d'activité prévisionnel 2024 détaille, par projet, l'ensemble des actions subventionnées s'inscrivant en 2024 dans un programme d'actions contractualisées, précise la mise en œuvre de notre Fonds de Transition Écologique (FTE) et indique l'ingénierie et les projets autonomes, assurés par l'équipe de la structure (voir document annexé).

Les différents documents considérés sont présentés en séance par Monsieur Patrick THOMINES, vice-président en charge des finances.

Budget Primitif 2024 par chapitre (opérations nouvelles et restes-à-réaliser en investissement), Programme annuel d'activité et Fonds de Transition Écologique inclus :

Section de fonctionnement, présentée en suréquilibre

DÉPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 658 060,00€
Chapitre 012	Charges de personnel	2 100 000,00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	779 050,00€
Chapitre 66	Charges financières	5 000,00€
Chapitre 67	Charges spécifiques	1 000,00€
Chapitre 68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500,00€
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 539,00€
TOTAL		4 702 149,00€

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_15-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

RECETTES		
Chapitre 013	Atténuations de charges	40 000,00€
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 500,00€
Chapitre 74	Dotations et participations	3 766 180,00€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	9 145,00€
Chapitre 76	Produits financiers	0,00€
Chapitre 77	Produits spécifiques	0,00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 960,00€
Résultat reporté (R002)		1 844 300,18€
TOTAL		5 734 085,18€

Section d'investissement, présentée en équilibre

DÉPENSES		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00€
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 000,00€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	597 600,00€
Chapitre 23	Immobilisations en cours	67 660,00€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 960,00€
Sous-total Crédits votés 2024		881 220,00 €
Restes-à-réaliser N-1		527 269,84 €
TOTAL		1 408 489,84 €
RECETTES		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	10 165,00€
Chapitre 13	Subvention d'investissement	512 516,00€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00€
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 539,00€
Sous-total Crédits votés 2024		881 220,00€
Restes-à-réaliser N-1		52 000,00€
Résultat reporté (R001)		156 456,76€
Besoin de financement (compte 1068)		318 813,08€
TOTAL		1 408 489,84€

Explications des dépenses et recettes du Budget Primitif 2024

Budget Primitif 2024, section de fonctionnement :

Opérations	Montants H.T. 2020/2025	Paiements réalisés et prévisionnels		
		2020 à 2023	2024	2025
Enerterre : lutte contre la précarité énergétique	150 000 €	150 000 €		
Appel à projets « Ma commune en transition »	178 000 €	138 000 €	40 000 €	
Appel à projets « Osez construire en terre ! » 2022	80 000 €		80 000 €	
Les envolées « 2021 » : sensibilisation à la	31 000 €	31 000 €		

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_15-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

transition écologique				
Promotion et soutien à l'Éducation au Territoire	70 000 €	10 000 €	30 000 €	30 000 €
Ingénierie pour l'autonomie énergétique et une rénovation exemplaire	160 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €
Total dépenses	669 000 €	409 000 €	190 000 €	70 000 €
Montant initial FTE	1 000 801 €			
Solde FTE prévisionnel	331 801 €			

Suite à la vente en 2019 et 2020, de Certificats d'Économie d'Énergie dans le cadre du programme TEPCV, le Parc a reversé une partie du produit de la vente aux communes et a constitué, avec le solde, un Fonds de Transition Écologique avec une dotation initiale de 1 000 801 €.

Cette somme encaissée est constitutive de l'excédent reporté du Parc. Les dépenses ont été engagées depuis 2020 à hauteur de 409 000 €, le solde est en 2024 de 591 801 €.

La consommation du Fonds de Transition Écologique s'étalera sur 2024 et 2025 et constitue un levier d'action, dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc.

En 2024, le Comité syndical est invité à engager l'affectation du Fonds vers quatre axes à hauteur de 190 000 € : le soutien à l'Éducation au Territoire, une « Ingénierie interne pour un bâti public démonstratif et exemplaire en matière de transition écologique », un second appel à Projet « Ma commune en transition », et la suite de l'appel à projet « Osez construire en terre ! ». Dès lors, resteraient 401 801 €, non affectés dont 70 000 € seraient proposés en dépenses au BP 2025.

Les budgets, dits de structure et d'actions, sont en déficit. Or, ce dernier a vocation à s'équilibrer en totalité par la mobilisation des financements des partenaires, puisque c'est la raison d'être de cette présentation, sous forme de budget dit d'actions.

L'absence d'équilibre résulte du volume de perception des recettes plusieurs mois après la réalisation des opérations, (financements FEDER, Leader, AESN, Conseil départemental de la Manche) comme en atteste la situation comptable précisée pour chaque action, dans le Programme annuel d'activité 2024 joint.

Un tel décalage de temporalité entre la réalisation des actions et la perception des financements, par anticipation ou avec un différé, impacte la trésorerie du Parc d'une année sur l'autre. C'est ainsi qu'après deux exercices en 2019 et 2020 défavorables (hors Certificats d'Économie d'Énergie) et un exercice favorable en 2021, 2022 et 2023 ont été marqués par un retard dans les recettes.

Dès lors, l'excédent cumulé, d'un montant de 1 844 300,18 €, constitue un fonds de roulement essentiel à la sérénité de l'activité du Parc et pourrait avoir un niveau « d'oscillation » hors FTE de 1 à 1,5 M€, c'est-à-dire la « fourchette » de niveau d'excédent constaté lors des exercices 2010 à 2018.

La section de fonctionnement du Budget Prévisionnel 2024 est donc proposé en suréquilibre de 1 031 936,18 €.

Avec, au BP 2024, une reprise de l'excédent conséquente et un prévisionnel de consommation en partie de celui-ci, le pilotage des dépenses, dites de structure, reste primordial pour conserver une dynamique de gestion saine et une capacité à s'adapter aux aléas.

Dépenses de structure (hors subventions aux tiers)			
	BP 2023	BP 2024	Évolution
Chap 011 – Moyens généraux	450 557 €	445 403 €	stable
Chap 012 – Masse salariale	1 995 000 €	2 100 000 €	+5 %
Total Chap 011 + 012	2 445 557 €	2 545 403 €	+ 4,1 %



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Les dépenses dites de structure augmentent (+ 4,1%) du fait de l'augmentation de la masse salariale :

- du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission scientifique pour le projet de reconversion de la tourbière de Sèves, d'un chargé de mission « recomposition spatiale » pour Notre Littoral demain sur la côte Est, d'un(e) technicien(ne) « bocage » pendant 6 mois. Ces 3 postes sont financés à 100 % dans le cadre du programme d'action du Parc. Plusieurs postes non pourvus resteront vacants : technicien « gouvernance », ingénieur « Mission transition », ingénieur « développement économique circuits de proximité ».
- de l'évolution des carrières et la mise en œuvre du RIFSEEP.

Concernant les moyens généraux, l'augmentation liée à l'inflation impacte l'ensemble des dépenses, en particulier l'énergie (chauffage, électricité, véhicules) et les fournitures diverses, mais la baisse des dépenses liées à la révision de la charte permet de stabiliser ces dépenses.

Les postes gelés feront potentiellement l'objet d'un renouvellement, ou d'une transformation, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Charte et du programme triennal 2024-2026.

Les dépenses liées au programme d'action augmentent également mais sont financées dans ce cadre par le soutien de partenaires financiers autres que les membres statutaires.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement des dotations et des participations. Les recettes statutaires restent stables. À noter un financement exceptionnel de 80 000 € du Conseil départemental de la Manche hors contribution statutaire : géomatique liée au projet de reconversion de la tourbière de Sèves, accompagnement à la mission « bocage » et appui à la révision de la charte.

Budget Primitif 2024, section d'investissement :

Le budget prévisionnel des dépenses d'investissement est essentiellement impacté par les travaux de la Maison du Parc (montant estimé 450 000 €).

Considérant qu'il appartient au Comité syndical d'approuver le Budget Primitif 2024 présenté.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024, restes-à-réaliser compris, récapitulé comme suit :

Section de fonctionnement en suréquilibre	
Dépenses	4 702 149,00€
Recettes	5 734 085,18€
Section d'investissement en équilibre	
Dépenses	1 408 489,84€
Recettes	1 408 489,84€

- **APPROUVE** le Budget Primitif par chapitre de la section de fonctionnement voté en suréquilibre ;
- **APPROUVE** le Programme annuel d'activité 2024, notamment les actions subventionnées 2024 et l'affectation du Fonds de Transition Écologique ;
- **APPROUVE** le Budget Primitif par chapitre, de la section d'investissement voté en équilibre ;
- **AUTORISE** le président à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**